

LA STRATÉGIE DE RÉSERVE, DE LIQUIDITÉS

Gérer la volatilité des marchés à la retraite

Gérer la volatilité des marchés à la retraite

Trois risques potentiels mettent en péril votre mieux-être financier à la retraite :

- **Risque de longévité** — le risque que vous épuisiez votre épargne
- **Risque d'inflation** — le risque que le coût de la vie dépasse ce que vous aviez planifié
- **Risque de marché** — le risque que la volatilité des marchés réduise la valeur de votre portefeuille
 - ◊ **Risque lié à la séquence des rendements** — le risque que les marchés chutent juste avant votre retraite ou au début de celle-ci, rendant difficile la récupération de votre épargne

Une bonne stratégie de placement peut vous aider à planifier le risque de longévité et le risque d'inflation, mais le risque de marché est probablement le plus imprévisible, et surtout le plus néfaste pour votre mieux-être financier. C'est particulièrement le cas au début de la retraite.

C'est ici qu'entre en scène la stratégie de réserve de liquidités.

De quoi s'agit-il?

Une stratégie de réserve de liquidités peut vous aider à stabiliser votre revenu de retraite quand les marchés sont volatils. Cela consiste à placer une partie de votre portefeuille dans des liquidités pour répondre à vos besoins courants tout en diversifiant le reste pour continuer de profiter des marchés.

À qui cela s'adresse-t-il?

Les retraités qui comptent sur leur portefeuille pour recevoir un revenu régulier et qui sont préoccupés par la volatilité des marchés pourraient envisager l'utilisation d'une stratégie de réserve de liquidités.

Quels sont les avantages?

Une stratégie de réserve de liquidités peut vous aider à :

- Réduire l'impact du risque lié à la séquence des rendements sur votre portefeuille
- Accroître la liquidité de votre portefeuille pour mieux gérer les achats importants ou les dépenses imprévues
- Assurer que votre revenu à court terme n'est pas menacé par les baisses des marchés

Qu'est-ce que la « séquence des rendements »?

La séquence des rendements est l'ordre dans lequel les gains ou les pertes se produisent dans le portefeuille. C'est un aspect particulièrement important quand vous commencez à retirer un revenu de votre portefeuille (phase de retrait).

L'**exemple 1** montre ce qui arrive à un placement de 100 000 \$ sur dix ans pendant la période d'accumulation, quand un investisseur épargne pour la retraite. Les trois scénarios hypothétiques affichent tous des rendements annuels moyens de 7 %, qui se produisent dans des ordres différents. Toutefois, comme aucun retrait n'est effectué, la valeur en dollars de clôture est la même dans les trois cas : 196 717 \$.

Exemple 1 : Séquence des rendements pendant la phase d'accumulation

Scénarios	Années d'accumulation										Rendement annuel moyen	Valeur du portefeuille	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Scénario 1 (rendements stables)	7 %	7 %	7 %	7 %	7 %	7 %	7 %	7 %	7 %	7 %	7 %	7 %	196 717 \$
Scénario 2 (bons rendements au début)	10 %	14 %	13 %	23 %	-4 %	10 %	-1 %	21 %	-4 %	-7 %		7 %	196 717 \$
Scénario 3 (rendements médiocres au début)	-7 %	-4 %	21 %	-1 %	10 %	-4 %	23 %	13 %	14 %	10 %		7 %	196 717 \$

L'**exemple 2** montre ce qui arrive à un placement de 100 000 \$ sur dix ans quand un investisseur retire 7 000 \$ par an. Alors que le rendement annuel moyen est de 7 % dans les trois scénarios, l'ordre des rendements change le résultat final. Des rendements médiocres au début de la période de placement (scénario 3) entraînent l'accumulation d'un capital beaucoup moins élevé à la fin de cette période.

Exemple 2 : Séquence des rendements pendant la phase de retrait

Scénarios	Années d'accumulation										Rendement annuel moyen	Valeur du portefeuille	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Scénario 1 (rendements stables)	7 %	7 %	7 %	7 %	7 %	7 %	7 %	7 %	7 %	7 %	7 %	7 %	100 000 \$
Scénario 2 (bons rendements au début)	10 %	14 %	13 %	23 %	-4 %	10 %	-1 %	21 %	-4 %	-7 %		7 %	112 566 \$
Scénario 3 (rendements médiocres au début)	-7 %	-4 %	21 %	-1 %	10 %	-4 %	23 %	13 %	14 %	10 %		7 %	83 603 \$

Ces illustrations ne comprennent aucun impôt, aucuns frais, ni aucune dépense. Source : *Your Retirement Income Blueprint*, D. Diamond, Milner & Associates Inc., 2011.

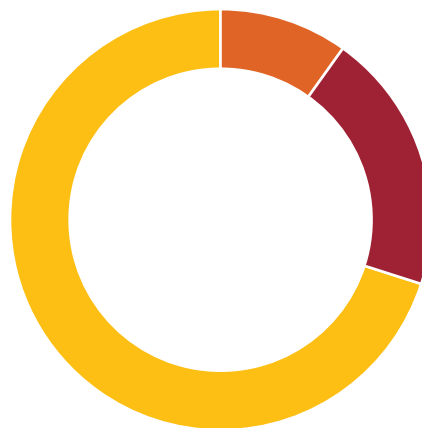
Clairement, la séquence des rendements est très importante pendant les premières années de la retraite. L'impact de marchés défavorables est beaucoup plus grand au début de la retraite que plus tard. De fait, cela pourrait vous empêcher d'avoir assez d'argent pour toute votre retraite.

Comment fonctionne la stratégie de réserve de liquidités?

Cette approche aide à protéger votre épargne quand les marchés sont volatils, tout en vous permettant de continuer de profiter des marchés.

Votre conseiller peut vous montrer comment répartir votre portefeuille en trois parties :

- 1. Réserve de liquidité.** Une partie de votre revenu de retraite projeté (souvent, la valeur pour un an) est allouée à des placements prudents et liquides (p. ex. des titres du marché monétaire). Vous en retirerez votre revenu de retraite.
- 2. Placements prudents à court terme.** L'équivalent d'environ deux ans de revenu de retraite projeté est alloué à des placements à court terme faiblement volatils (p. ex. des certificats de placement garanti, des contrats à intérêt garanti ou des fonds d'obligations), pour procurer de la stabilité et un potentiel de croissance. Aux années 2 et 3, vous l'utiliserez pour renflouer votre réserve de liquidités.
- 3. Diversification personnalisée.** Le reste de votre portefeuille est réparti selon votre profil d'épargnant. Au fil du temps, les profits réalisés sont transférés à la réserve de liquidités ou à la portion à court terme pour vous procurer du revenu tout au long de votre retraite.



Parlez à votre conseiller de la mise en place d'une stratégie de réserve de liquidités pour réduire le risque lié à la séquence des rendements quand vous commencez votre retraite.

Ce document est fourni à des fins informatives uniquement et ne doit en aucun cas tenir lieu de conseils particuliers de placement ou d'ordre financier, fiscal, juridique ou comptable. Il ne doit pas être considéré comme une source d'information à cet égard et ne constitue pas une offre d'achat ou de vente de valeurs mobilières. Le contenu de ce document provient de sources jugées fiables, mais aucune garantie expresse ou implicite n'est donnée quant à son caractère opportun ou son exactitude.

Les cas traités sont hypothétiques et ne constituent pas des scénarios de Clients réels. La situation de chaque Client est unique du point de vue du revenu et de l'impôt et pourrait comporter des aspects dont la complexité dépasse la portée de l'information offerte dans ce document. Les investisseurs devraient consulter un conseiller en placements ou un conseiller fiscal pour examiner leur situation personnelle avant de mettre en place une stratégie de placement.

Pour en savoir plus sur Placements mondiaux Sun Life, communiquez avec votre directeur, ventes de produits de gestion de patrimoine à la Sun Life ou visitez le site **placementsmondiauxsunlife.com**



@SLGI_Canada



1.877.344.1434



placementsmondiauxsunlife.com

Les placements dans des fonds communs de placement peuvent donner lieu à des courtages, à des commissions de suivi, à des frais de gestion et à d'autres frais. Veuillez lire le prospectus avant de faire un placement. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur fluctue souvent et leur rendement antérieur ne constitue pas une indication de leur rendement futur. Les produits FPG Sun Life sont des contrats individuels de rente à capital variable établis par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, membre du groupe Sun Life. Toute somme affectée à un fonds distinct est investie aux risques du propriétaire du contrat et sa valeur peut augmenter ou diminuer.

Le présent document contient des renseignements sommaires publiés à titre indicatif par Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc. Bien qu'il ait été préparé à partir de sources considérées comme fiables, Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc. ne peut en garantir l'exactitude ou l'exhaustivité. Les renseignements présentés sont sujets à changement. Le présent document n'est pas destiné à tenir lieu de conseils particuliers d'ordre financier, fiscal ou juridique ni en matière de placement. Les épargnants devraient obtenir l'avis d'un conseiller professionnel avant de prendre une décision en fonction des renseignements qui figurent dans le présent document. Veuillez noter que les énoncés prospectifs contenus dans le présent document, le cas échéant, sont de nature spéculative et aucune décision ne doit être prise sur la foi de ces derniers. Rien ne garantit que les événements envisagés dans ces énoncés auront lieu, ou qu'ils se dérouleront de la manière prévue. Toutes les marques de commerce qui figurent dans le présent document sont la propriété de leurs détenteurs respectifs. Elles sont utilisées sous licence.